

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27/02/2024

La Chambre Régionale d'Agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur et GRDF, partenaires pour développer la méthanisation agricole

Guilhem Armanet, directeur Client Territoires GRDF Sud-Est était au Salon International de l'Agriculture, mardi 27 février, aux côtés d'André Bernard, président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour signer une convention de partenariat pour le développement de la filière méthanisation agricole sur la région.

L'occasion pour GRDF de consolider ses liens avec le monde agricole et de maintenir la dynamique de développement du biométhane sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans ce cadre, GRDF souhaite sensibiliser la filière et notamment les exploitants agricoles sur les atouts du biométhane et ses enjeux dans le cadre de la transition énergétique tout en les accompagnant dans la réussite de leurs projets de méthanisation.

La Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur participe à l'émergence et à l'accompagnement de la méthanisation agricole par son ancrage territorial et ses liens privilégiés aux collectivités et aux agriculteurs. Elle s'implique notamment pour informer, sensibiliser et conseiller les différents acteurs, rappeler les enjeux liés à cette activité via des réunions d'information, l'identification de gisements agricoles mobilisables sur le territoire et l'utilisation du digestat, un engrais naturel qui se substitue aux engrais chimiques.

La production de gaz vert atteint déjà en France la puissance de 2 réacteurs nucléaires. La capacité installée des 657 sites de méthanisation en injection - 12 TWh/an - dépasse largement les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie fixés à 6 TWh/an en 2023. Dès 2030, 20 % du gaz consommé en France pourrait être renouvelable ; en 2050, la France a le potentiel avéré de couvrir 100 % de sa demande de gaz grâce aux gaz verts.

Le biométhane est un gaz renouvelable incontournable au mix énergétique français produit localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets issus des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux. On l'appelle alors biométhane ou gaz renouvelable. Son bilan carbone est quasi neutre. Tout comme le gaz, il sert à chauffer, cuisiner et peut être utilisé comme carburant (BioGNV).

À propos de GRDF

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (205 809 km) dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, le réseau gaz est un maillon essentiel à la transition écologique. GRDF s'inscrit comme un partenaire incontournable auprès des collectivités territoriales pour les accompagner vers la neutralité carbone au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.



Contact presse GRDF région Sud-Est : Christian AUCOMTE – christian.aucomte@grdf.fr

Retrouvez toute l'actualité de GRDF sur la plateforme d'actualités [Act4gaz](#)

À propos de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur :

La Chambre régionale d'agriculture est, auprès des pouvoirs publics, un organe consultatif des intérêts agricoles de la région. Selon la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014, La Chambre régionale d'agriculture oriente, structure et coordonne les actions des Chambres départementales. Elle définit d'une stratégie régionale dans le respect des orientations nationales, adopte le budget nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie régionale et assure pour les Chambres départementales les missions juridiques, administratives et comptables ainsi que les actions de communication.

Retrouvez toute l'actualité de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le site www.paca.chambres-agriculture.fr